



## ARRETE TEMPORAIRE DE VOIRIE COURSE CYCLISTE DU 31 MARS 2024

N°2024-011

### Le Maire de la Commune de Tours-en-Savoie,

VU le code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté préfectoral autorisant la manifestation ;

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur les rues et places énumérées ci-dessous, et qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité publique.

VU la demande de l'association Team Jallet Auto représentée par Mr William JALLET, relative à l'organisation de la course cycliste;

### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur William JALLET Président de l'association Team Jallet Auto, est autorisé à organiser une course cycliste empruntant les routes de Tours-en-Savoie le dimanche 31 mars 2024.

**Article 2 :** En raison de cette manifestation la circulation s'effectuera par la présence de signaleurs au carrefour et rond-point :

#### **Le dimanche 31 mars 2024 de 12H00 A 17H30**

<b>Kilométrage</b>	<b>Itinéraire</b>	<b>Horaire</b>	<b>Danger</b>	<b>Nombre de signaleurs</b>
0	Rue de l'énergie LA BATHIE	13h/17h30		2
1.5	D66 Route d'Esserts-Blay Route de la plaine ESSERTS-BLAY	13h/17h30	Rond-point Carrefour	2
2.2	Route des espagnols St Thomas ESSERTS-BLAY	13h/17h30	Carrefour	2
4.7	Route de St Thomas D122 ESSERTS-BLAY-TOURS EN SAVOIE	13h/17h30	Carrefour	2
5.2	Au Bébier-route de l'industrie TOURS-EN-SAVOIE/LA BATHIE	13h/17h30	Carrefour	1
6	Rue Marconi LA BATHIE	13h/17h30	Carrefour	1
6.1	Rue de l'énergie LA BATHIE	13H/17H30	Sortie voie rapide	1
6.3	Arrivée	13h/17h30		

Mairie de Tours en Savoie – 1307 Route Porte de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE

Tél : 04.79.31.00.73 – Fax : 04.79.31.07.92

Mail : [accueil@toursensavoie.com](mailto:accueil@toursensavoie.com) – [sg@toursensavoie.com](mailto:sg@toursensavoie.com)

**Article 3** : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par l'association Team Jallet Auto.

**Article 4** : Monsieur le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours en Savoie, 15 mars 2024

Le Maire,  
Yann MANDRET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yann Mandret', written over a faint, circular stamp or watermark.

Diffusion :

- SDIS 73, Gendarmerie
- Pétitionnaire
- MTD Ugine-Albertville